



## Conseiller en prévention des risques professionnels au service des entreprises et des collectivités

Le Document Unique d'évaluation des risques (DU) est mis en œuvre pour toute entreprise ou collectivité employant au moins 1 salarié, dans le respect des 9 principes généraux de prévention. Afin de faire vivre et évoluer la prévention, ce document est réactualisé tous les ans.

\*\*\*

Le dirigeant peut être sanctionné si il ne respecte pas la réglementation. En cas d'accident, sa responsabilité pénale peut être engagée. Il a une obligation de sécurité de résultat, en matière de santé et de sécurité.

\*\*\*

MCI Prévention vous propose ses conseils et son expérience pour la prévention des risques professionnels, dans les domaines technique et organisationnel.

1<sup>er</sup> RDV et devis gratuit sur demande.



Manuel MARQUES  
Conseiller en prévention  
Habilitation IPRP par la DIRECCTE IDF

### Le Document Unique d'évaluation des risques



- Connaissance de l'organisation, de ses activités, des Unités de Travail [UT]
- Evaluation des risques professionnels
- Elaboration du Document Unique
- Réalisation du plan d'actions
- Suivi et accompagnement annuel
- Conseils et veille réglementaire

### La pénibilité et les facteurs de pénibilité



- Définition des Unités de Travail [UT]
- Prise en compte des mesures de prévention
- Evaluation de la pénibilité des salariés
- Elaboration des fiches de pénibilité
- Intégrer l'analyse au Document Unique, et proposer des axes d'amélioration
- Réévaluer annuellement la pénibilité

### Les risques psychosociaux (RPS) - Diagnostic



- Diagnostic des risques psychosociaux
- Approche quantitative (questionnaires)
- Traitement des questionnaires
- Rapport RPS et pistes d'améliorations
- Plan d'actions avec le groupe de travail
- Suivi des actions planifiées et réévaluation dès que nécessaire

